

Direction générale médicale et scientifique

Dossier suivi par :
Docteur Karim LAOUABDIA-SELLAMI
Directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique
Tel. : 01 55 93 69 05
Fax : 01 55 93 69 36
karim.laouabdja@biomedecine.fr
Référence : KLIDE-2016-008

Madame Nathalie MESNY
Présidente de l'Association
RENALOO
48, rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Saint-Denis, le - 4 MAI 2016

Objet : Réflexion collective pour la définition de nouvelles orientations stratégiques et d'actions dans le domaine du prélèvement et à la greffe d'organes et de tissus pour les années à venir.

Madame la Présidente,

En 2010 vous aviez participé à une réflexion collective, initiée par l'Agence de la biomédecine à la demande de la ministre de la Santé, pour donner « un nouvel élan au prélèvement et à la greffe d'organes et de tissus dans notre pays » afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation du nombre de patients en attente d'une greffe. Vos contributions avaient été pour la plupart reprises dans un document qui fut soumis à la ministre. Ce document a été à l'origine du « Plan Greffe 2 », 2012 - 2016, lancé en mars 2012.

La dynamique générée par le « Plan greffe 2 » a permis un essor de l'activité de prélèvement (à partir de donneurs vivants et décédés) et de greffe avec une croissance de 16,2% des greffes d'organes et de 13,8% des prélèvements de cornées entre 2011 et 2015. L'activité de greffes de rein à partir de donneur vivant a connu une augmentation de 81% au cours de la même période. Toutefois, au cours de la même période, le nombre de patients en attente d'une greffe d'organe a augmenté de 36,5%¹. Ainsi, même si l'activité a augmenté, il faut reconnaître qu'elle ne satisfait pas les besoins des patients en attente d'un greffon.

Le « Plan Greffe 2 » arrivant à échéance en décembre 2016, l'Agence de la biomédecine ouvre à nouveau une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes du domaine afin de définir les objectifs et d'élaborer les stratégies de développement de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus dans le respect du cadre fixé par la loi de bioéthique pour les années à venir.

Cette concertation se fera en deux temps. Dans un premier temps, nous sollicitons par la présente, une contribution écrite de votre part portant sur les enjeux et les défis que nous devons relever, avec des propositions de nouvelles actions susceptibles d'être mises en œuvre pour répondre aux besoins liés à l'augmentation du nombre de patients en attente de greffe. L'Agence de la biomédecine élaborera à partir de l'ensemble des contributions (internes et externes) un document de synthèse qui sera discuté, dans un deuxième temps, à l'automne, dans le cadre de groupes de travail auxquels vous serez invités.

Pour respecter le calendrier qui nous a été fixé, **la date limite de réception de vos contributions a été fixée au 15 juin 2016**. Les groupes de travail se tiendront en septembre et octobre afin de disposer d'un document finalisé qui sera soumis à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, fin octobre/début novembre. Vous recevrez sous peu le calendrier proposé pour les réunions des groupes de travail.

Je vous remercie vivement par avance de l'aide que vous nous apporterez dans cette réflexion et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sincères salutations.

Anne Courrèges

Directrice générale

¹ Données partielles du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus en annexe.